

## Concept et fonctionnement de la PIE

### FAQ

*Est-ce que c'est voulu que l'on puisse voir la valeur économique de remplacement (VER) des canalisations et des ouvrages spéciaux de chaque commune dans la PIE - même là où l'on n'est pas compétent ?*

Oui, c'est le cas. Comme il ne s'agit pas d'informations confidentielles (dans le canton de Berne, par exemple, les communes doivent intégrer leurs VER dans les comptes annuels accessibles au public), nous avons décidé de ne pas restreindre les droits de lecture. L'information peut être utile pour répondre à des questions concernant plusieurs communes.

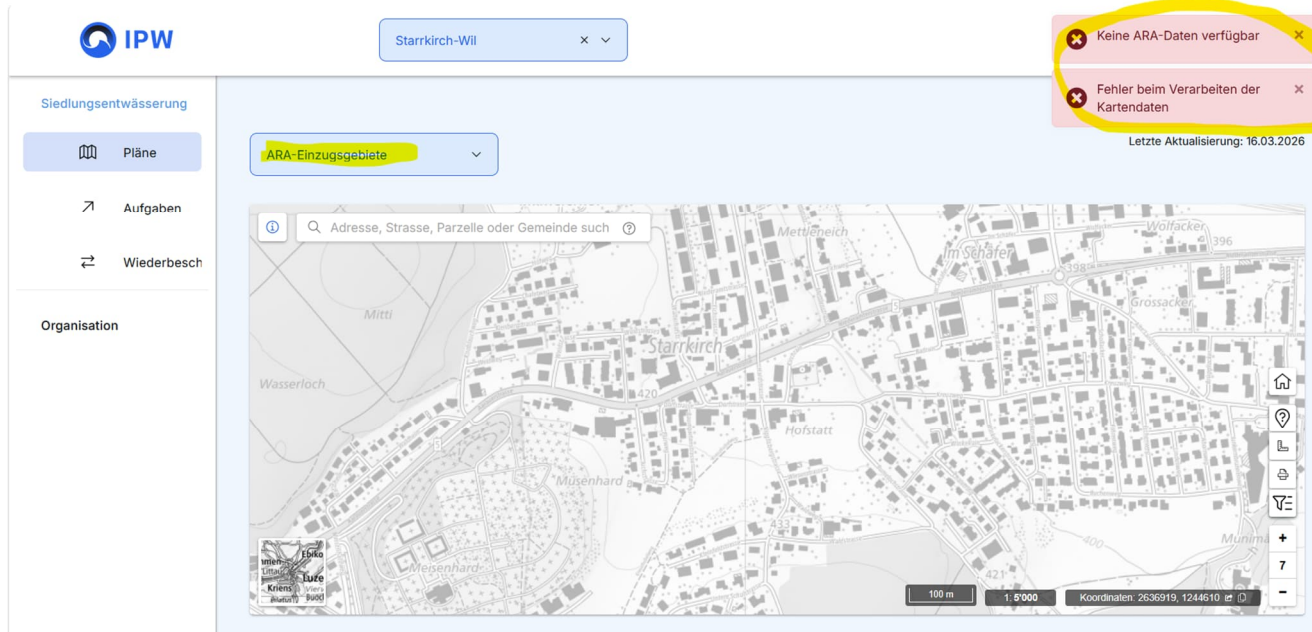
*Dans ma commune, tous les ouvrages spéciaux (SBW) ne sont pas disponibles, puis-je les ajouter moi-même ou qui est responsable de cela ?*

La PIE obtient les informations sur les SBW à partir de la base de données séparée des ouvrages spéciaux (DB SBW) des cantons. Par conséquent, si les informations correspondantes sont incomplètes dans la PIE, c'est parce que les objets manquants n'ont pas (encore) été saisis dans la DB SBW. Dans ce cas, nous vous recommandons de prendre contact avec le coordinateur de données afin de déclencher la complétion de l'état des données.

*Comment faire un zoom avant ou arrière sur le contenu de plan ?*

Il y a deux possibilités : Vous pouvez sélectionner les niveaux de zoom prédéfinis dans la barre de menu de droite à l'aide des boutons « + » et « - ». Vous pouvez également effectuer un zoom avant ou arrière en utilisant la molette de la souris et en appuyant simultanément sur la touche « Ctrl ».

*Un message d'erreur (« Aucune donnée STEP disponible » et « Erreur lors du traitement des données cartographiques ») s'affiche lorsque vous appelez la vue de plan « Bassins versants STEP ». A quoi cela est-il dû ?*



The screenshot shows the PIE web application interface. At the top, there is a search bar with the text 'Starrkirch-Wil'. Below it, there is a dropdown menu with the text 'ARA-Einzugsgebiete'. The main area is a map showing the location of Starrkirch-Wil. Two error messages are highlighted in a yellow circle: 'Keine ARA-Daten verfügbar' and 'Fehler beim Verarbeiten der Kartendaten'. The map shows various geographical features and buildings. The bottom right corner of the map displays the scale '1:5'000' and the coordinates 'Koordinaten: 2636919, 1244610'.



Le message d'erreur est lié à l'absence d'autorisation : Si vous sélectionnez en tant qu'utilisateur une organisation pour laquelle vous n'avez pas d'autorisation de lecture, le message d'erreur apparaît pour la vue de plan « Bassins versants de la STEP ». Toutes les autres vues de plan sont toujours visibles pour tous, indépendamment du contexte et de l'autorisation de l'utilisateur. Vous pouvez d'ailleurs faire disparaître le message d'erreur en sélectionnant dans le changeur de contexte une organisation à laquelle vous êtes affecté en tant qu'utilisateur (ou, pour les planificateurs spécialisés, une organisation dans laquelle vous assumez l'une des trois tâches suivantes : coordinateur de données, gestionnaire de données du cadastre des installations ou conseiller spécialisé en évacuation des eaux urbaines).

*La PIE fournit-il également des informations sur les niveaux des crues ?*

Non. Dans le menu « Tâches », les communes du canton de Soleure ont la possibilité d'accéder à la carte géoportail des « Eaux superficielles ». Cette carte ne contient cependant aucune information sur les niveaux des crues. Cette information manque également dans le contexte d'une organisation bernoise. Nous renvoyons ici à d'autres sources externes à la PIE (p. ex. les cartes de dangers naturels) qui peuvent être consultées si nécessaire.

*Est-il possible d'inscrire des coordinateurs de données différents pour les eaux usées et l'eau potable ?*

Actuellement, la PIE ne comprend que le module PGEE (évacuation des eaux urbaines). Dès que le module d'alimentation en eau sera implémenté (probablement en 2027), il sera possible de saisir des coordinateurs de données différents pour les deux secteurs (eaux usées et alimentation en eau).

*Quel est le rôle des chiffres clés ? Quel rôle voit quel sujet. Existe-t-il une documentation à ce sujet ?*

Les chiffres clés d'une commune sont visibles par tous les utilisateurs qui sont affectés à cette commune en tant qu'administrateur ou collaborateur. En outre, le syndicat à lequel la commune est affiliée ainsi que les bureaux d'ingénieurs qui effectuent l'une des trois tâches décrites ci-dessus pour la commune voient également les chiffres clés. Le concept d'autorisation est documenté dans la présentation des diapositives du webinaire (disponible sur les pages web cantonales).

*Pour les communes qui n'ont peut-être pas de modules de PGEE en cours, je pense qu'il est important de mentionner que toutes ces informations sur les PGEE se rapportent à des modules de PGEE plus récents. Si j'ai bien compris, les informations relatives aux premier PGEE ne seront pas visibles ?*

Les métadonnées relatives aux modules de PGEE sont complètes et contiennent généralement aussi l'« histoire ». Cela signifie que pour chaque organisation, les métadonnées de tous les modules PGEE approuvés et en cours d'élaboration sont incluses (menu « Révision du PGEE »). En revanche, la gestion des documents PGEE (partie inférieure du menu) ne comprend en principe que les documents PGEE actuels approuvés par les cantons. Enfin, les vues de plan se réfèrent toujours à la base de données actuelle de l'évacuation des eaux urbaines, qui a été importée en dernier dans la PIE pour une organisation.

*Une interface avec le Cadastre des Conduites Suisse CCCH (projet de swisstopo) est-elle prévue ?*

Il n'est pas possible de répondre à cette question à l'heure actuelle. Dans le cadre du développement de la PIE, le sujet reste toutefois sur l'écran radar.

*Pour l'instant, seuls les sujets relatifs aux eaux usées sont traités. L'alimentation en eau sera-t-elle également traitée par cette plate-forme ?*

Oui, il est prévu de mettre en place le module PGA de la PIE dans le courant de l'année prochaine. Les travaux préparatoires sont en cours.

*Quelles notifications sont envoyées via l'adresse e-mail inscrite dans la PIE ? Comme il s'agit du mail informatif de la commune et que je n'y ai pas accès, puis-je le modifier ?*

L'adresse e-mail inscrite d'un utilisateur sert uniquement de nom d'utilisateur lors de la connexion et de destinataire en cas de modification du mot de passe. Le compte initial est basé sur l'adresse « officielle » de la commune/du syndicat. Nous vous recommandons de conserver ce compte, car les comptes personnalisés risquent toujours de ne plus être accessibles (par exemple en cas de départ d'un collaborateur). Avec le compte initial, vous disposez d'une « solution de repli ». Vous pouvez toutefois créer d'autres comptes d'utilisateurs pour votre organisation, indépendamment du compte initial. Ces utilisateurs peuvent avoir une adresse électronique personnelle ou des « adresses collectives » (par exemple « services-techniques@commune.ch »). La procédure est décrite dans la fiche d'information « Les premiers pas dans la PIE » (disponible sur les pages web cantonales).

*Si l'on change de langue pour le français dans une commune de langue allemande, les vues de plan disparaissent-elles ?*

Non, le changement de langue n'a aucune incidence sur le type et l'étendue du contenu affiché. Le contenu est le même dans les deux versions linguistiques, seule la description du contenu change lors du changement de langue. La langue affichée peut être choisie indépendamment de l'organisation actuellement affichée.

*A-t-on encore besoin d'un SIG web communal alors que la PIE existe ?*

La PIE complète un SIG web communal, mais ne peut pas le remplacer. Ceci pour deux raisons : D'une part, le volume d'informations dans la PIE, par rapport à la commune, est généralement plus petit que le volume d'informations d'un SIG web communal. Par exemple, un bon SIG web contient des informations détaillées sur l'état des canalisations, dans lequel les enregistrements et les protocoles de la télévision par câble sont déposés directement auprès de la canalisation et peuvent être consultés. D'autre part, le SIG web est plus actuel, car les données proviennent directement de l'environnement de production du bureau d'ingénieur responsable ; dans la PIE, au contraire, les données sont importées périodiquement, au moins une fois par an, et le processus d'importation n'est pas automatisé.

*Pour la planification des mesures, il faudrait un outil pour le génie civil (routes, eau potable, évacuation des eaux usées).*

Avec l'intégration prévue du secteur d'alimentation en eau dans la PIE (voir ci-dessus), la PIE devient un outil de planification des infrastructures dans le domaine de la gestion des eaux urbaines. Le secteur routier ne fait toutefois pas partie de la PIE. Nous recommandons donc que, pour une planification complète des infrastructures, les informations sur la gestion des eaux urbaines, les routes et les autres infrastructures (énergie, télécommunications, etc.) soient regroupées dans un outil séparé. Il existe des

fournisseurs sur le marché, mais quelle que soit la solution choisie, il est essentiel que les données de base soient à jour et de bonne qualité.

Date : 29 avril 2026

Office de l'environnement du canton de Soleure, division Eau  
Office des eaux et déchets du canton de Berne, Division de la gestion des eaux urbaines